



Mairie de

Saint Martin des Combes

Département : DORDOGNE

Commune : MAIRIE DE ST MARTIN DES COMBES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2017

Le 16 janvier 2017, à 12h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DURST, Maire de Saint Martin des Combes.

PRESENTS :

DURST Hervé. RITLEWSKI François. GOMBERT Cyrille. BOUCHARD de la POTERIE Micheline. BOHNKE Raphaële. FINZEL Charles, MAUMONT Isabelle, SOMMER Yann

ABSENTS EXCUSES : FENECH-SOLER Michaël, MAZZOTTI Marco,

POUVOIRS : Mr FENECH SOLER Michaël a donné pouvoir à Mme Bouchard de la Poterie Micheline et MR MAZZOTTI Marco a donné pouvoir à MR DURST Hervé

Secrétaire de séance : RITLEWSKI François

Le Compte Rendu du conseil municipal du 17 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

- RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA 2EME TRANCHE DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un appel public à la concurrence a été lancé pour la deuxième tranche des travaux de l'église courant décembre 2016.

Monsieur le Maire passe la parole à Mr CYRILLE GOMBERT et à Mme MAUMONT Isabelle de la commission d'ouverture des plis pour commenter les résultats de cet appel à concurrence. Cyrille GOMBERT informe le conseil qu'il y a eu deux offres et que l'offre proposée par l'entreprise BONNET s'est classée première avec une proposition globale mieux disante.

A l'unanimité des présents, Le conseil municipal, sur proposition de la commission de l'ouverture des plis attribue le marché concernant les LOT 1 et 2 de la 2^{ème} tranche à l'entreprise BONNET.

- **ATTRIBUTION DES MARCHES ET CONTRAT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE 2EME TRANCHE**

Le contrat de maîtrise d'œuvre de FORMA3+ est reconduit pour la deuxième tranche des travaux de l'Eglise.

- **DESIGNATION DES DEUX DELEGUES TITULAIRES AU SMDE24**

Les deux délégués titulaires sont RITLEWSKI François et Hervé DURST

- **RESULTAT DES ELECTIONS DU PRESIDENT ET DES VICES PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE L'ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD**

Madame Marie-Rose VEYSSIÈRE, Présidente de la communauté de communes de Villamblard, a été élue avec une majorité confortable Présidente de la Communauté des Communes de Isle et Crempse en Périgord.

Suite à son élection, Mme VEYSSIERE a proposé aux élus la création de 9 Vices Présidences avec une proposition d'attribution équilibrée ,5 élus pour le mussidanais et 4 élus pour le villamblardais :

- Vice-présidence chargée des finances, du personnel, et des services publics (Mussidan)
- Vice-Présidence chargée de l'économie, des ZAE, du commerce et de l'artisanat (Villamblard)
- Vice-Présidence chargée de l'urbanisme, du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), des logements et des aires d'accueil des gens du voyage (Les Leches)
- Vice-Présidence chargée de l'éducation, de la culture, du sport et de la communication (Maurens)
- Vice-Présidence chargée de l'action sociale en direction de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence et des seniors (Beaupouyet)
- Vice-Présidence chargée de la voirie et de l'accessibilité (Beylemas)
- Vice-Présidence chargée du tourisme, de l'animation touristique, des chemins de randonnée et de la vélo route-voie verte (St Etienne de Puycorbier)
- Vice-Présidence chargée du développement durable, agriculture, du numérique, de la forêt, des rivières (Beauregard et Bassac)
- Vice-Présidence chargée de l'assainissement et des ordures ménagères (St Laurent des hommes)

- **EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE NOTRE COMMUNE**

- En application de la LOI NOTRE et des nouvelles compétences dédiées aux Communautés des Communes le Maire informe le Conseil Municipal que les petites communes perdent la compétence concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères. Par voie de conséquence la commune n'aura plus à voter le niveau de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette compétence est dédiée dorénavant à la communauté de communes de l'Isle et Crempse en Périgord qui fixera le taux de cette taxe.
Le fruit de cette taxe ira à la nouvelle communauté de commune qui gèrera en recettes et en dépenses ce service public.
- Par arrêté préfectoral, les communes rattachées à la nouvelle communauté de communes rentrent dans l'arrondissement de PERIGUEUX ainsi notre sous-préfecture de rattachement sera à PERIGUEUX.

COMMISSIONS

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

CARTE D'IDENTITE

Concernant les cartes d'identité la procédure de demande ou de renouvellement sera dématérialisée à partir de février 2017 et sera comme pour les passeports instruite et délivrées en outre par la mairie de Bergerac ou celle de Lalinde.

Fait à ST MARTIN DES COMBES, le 20 JANVIER 2017

Le Maire,
Hervé DURST